



Paris, le 20 septembre 2019

Mme Roxana MARACINEANU
Ministre des Sports
95 avenue de France
75013 PARIS

Madame la Ministre des sports,

D'après nos informations, vous envisagez, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, le basculement de la masse salariale des CTS du BOP 124 vers le BOP 219. Nous tenons à vous faire part de notre totale opposition à cette manœuvre budgétaire.

Cette opération ne vise qu'un objectif : celui de faciliter l'externalisation des missions des CTS et leur transfert aux fédérations sportives compensé par une subvention. En effet, la fongibilité asymétrique prévue par la LOLF au sein d'un même programme vous ouvre la faculté d'avoir recours à de tels transferts dans des conditions plus aisées qu'actuellement.

Vous avez annoncé dans la presse (« L'Équipe » du 04/09/2019) que le recrutement de CTS était suspendu. Alors que l'année écoulée a vu l'ensemble des acteurs sportifs, y compris le gouvernement, rappeler l'importance de ces fonctionnaires, de leur expertise et de leurs missions, il est inconcevable que vous envisagiez leur mise en extinction. Nous ne pouvons tolérer une telle agression !

Cela laisse augurer d'un bien triste chantage sur les fédérations dont les CTS partiraient en retraite ou en mutation. Ces agents ne pouvant être remplacés faute de recrutement, il vous sera désormais loisible de transformer leur masse salariale en dépenses de fonctionnement et de proposer le versement d'une subvention aux fédérations concernées. Charge à la fédération de recruter, soit un fonctionnaire en détachement, soit un salarié de droit privé. C'est donc sous la menace de voir fondre leurs ressources, que les présidents de fédération se verront contraints d'accepter l'octroi d'une compensation financière en contrepartie du départ d'un CTS. C'est un marché de dupe qui ne vise qu'au désengagement de l'Etat et à la mise en extinction de nos missions.

Cette opération présente aussi deux inconvénients majeurs dans le cadre de la constitution du pôle éducatif et sportif : elle isole potentiellement un peu plus les CTS des autres agents JSVA, ce qui n'est pas acceptable, et elle affaiblit les dimensions techniques, pédagogiques et éducatives des futures délégations académiques Jeunesse & Sports. Car la question de l'affectation des CTS ne semble pas tranchée. Il est pourtant fondamental qu'ils soient affectés avec les autres agents JSVA, comme ils le sont actuellement au sein des DR(D)JSCS.

De plus, ce transfert va à l'encontre de la « pause » que vous aviez annoncée en mai dernier, dans l'attente du rapport de MM. CUCHERAT et RESPLANDY-BERNARD. Il constituerait une modification profonde de l'organisation actuelle des ressources humaines. A nos yeux, ce n'est pas une pause, c'est une provocation parfaitement inutile. Les conséquences en termes de fragilisation des missions de votre ministère, de ses services et de ses agents pourraient être désastreuses, en brisant l'unicité de nos corps et en dispersant les équipes.

Enfin, il nous apparaît bien inopportun d'engager aujourd'hui des modifications de périmètre des BOP, alors qu'il faudra nécessairement repenser ce maquettage demain lors de la constitution du pôle éducatif et sportif. Sauf, une fois de plus, à ce que votre funeste projet consiste à écarter les CTS de vos futurs services.

Par conséquent, nos organisations syndicales vous demandent expressément :

- d'abandonner ce projet de transfert de la masse salariale des CTS vers le BOP 219 et de maintenir les crédits de personnels JSVA au sein d'un seul et unique BOP,
- de prendre l'engagement que les CTS seront intégralement affectés au sein des futures délégations académiques Jeunesse & Sports, avec leurs autres collègues JSVA en provenance des DR(D)JSCS,
- de prendre enfin conscience de ce que ce ministère peut apporter à nos concitoyens et d'en mobiliser les forces pour œuvrer au développement du sport plutôt que de sans cesse imaginer comment l'anéantir,
- et donc de rouvrir le concours de recrutement des professeurs de sport, y compris dans la spécialité de CTS, en vue d'ajuster les ressources humaines aux objectifs ambitieux que vous êtes chargée de fixer.

Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer rapidement pour évoquer ces sujets.

Veuillez agréer, Madame la Ministre des sports, l'expression de notre haute considération.

Pour l'intersyndicale,
le Secrétaire Général du SNAPS-UNSA,

Tony MARTIN

Contacts :

SNAPS-UNSA : Tony MARTIN 06 78 31 07 51

SNPJS CGT : Marie-Thérèse FRABONI 06 11 51 66 62

SNEP FSU : Gwénaëlle NATTER 06 81 18 28 88

EPA FSU : Marie-Christine BASTIEN 06 88 17 73 62

